

Le 13 août 2001

SD - n° 01 – 11 315

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
DU 6 AOÛT 2001**

L'an deux mil un, le six août à dix huit heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, Mmes BOURGEOIS, ROUSSELET, GIGON, MM. LÉON, DUCHAMP, Mmes CORMILLOT, LEBEUF, DEMANGEON, JEAUGEY, BRUNEL, MM. CONSTANT et MARCEAU.

Excusée : Mme LETOUZEY (procuration à Mme CORMILLOT).

Mme JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. MAILLOT informe de sa rencontre avec M. HOSCHAR concernant des chablis qu'il avait réservés en son temps mais qu'il n'avait pas retiré. Il semble que la convention de réservation des chablis entre l'ONF et M. HOSCHAR n'a pas été signée ; dès lors, lesdits chablis n'ont jamais été retirés par l'acquéreur ; M. BOLLET est chargé de rencontrer chacune des parties, afin de mettre un terme à ce litige.

A ce sujet, M. GASNIER souligne que l'ONF a proposé à M. HOSCHAR de conserver les chablis réservés, et d'en attribuer d'autres à M. CHEVEAU.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2001 est adopté sans observation.

**1 – Office Municipal des Sports (OMS) / commune D'IS-sur-TILLE : convention de mise à disposition d'un emploi jeune**

M. GAUDÉ indique que le fonctionnement de la piscine municipale nécessite chaque saison le recrutement de deux maître nageurs contractuels ; afin de faire face au départ d'un des maîtres nageurs au 15 août 2001 et compte tenu des difficultés rencontrées habituellement pour trouver une personne disposant des qualifications nécessaires, Mme la Présidente de l'OMS a proposé de mettre gracieusement à la disposition de la commune son emploi jeune Mlle Sandrine BERTHENET, qui dispose des qualifications exigées pour effectuer la surveillance des bassins.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition de l'emploi jeune de l'OMS à la commune, en vue d'effectuer la surveillance des bassins de la piscine municipale du 15 août au 2 septembre 2001 inclus.

## **2 – Maison des Associations – école primaire Anatole France : contrats d'entretien des ascenseurs**

Le conseil approuve, à l'unanimité, les projets de contrat d'entretien des ascenseurs de la Maison des Associations et de l'école primaire Anatole France, à intervenir avec l'entreprise SEDAM, sise zone industrielle à IS-sur-TILLE.

## **3 – Demande de création d'une zone de publicité restreinte**

Après une rapide présentation des règles édictées par le Code de l'environnement, en matière de publicité, M. GASNIER informe de la possibilité offerte par les textes de créer des zones spéciales de publicité (restreintes, élargies ou autorisées), et de définir des règles locales les concernant.

Dans cette optique et compte tenu de la mise en place à venir de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), il est proposé de demander à M. le Préfet de la Côte d'Or la création d'un groupe de travail, en vue de délimiter une zone de publicité restreinte sur le territoire communal.

Le conseil demande, à l'unanimité, cette création et dit que les conseillers municipaux proposés pour siéger dans ledit groupe, outre M. le Maire qui est président de droit, sont les suivants :

### ◆ Titulaires :

- M. Michel GASNIER ;
- Mme Annie GIGON ;
- M. Jacques GRELET.

### ◆ Suppléants :

- Mme Danièle BOURGEOIS ;
- M. Henri GAUDÉ ;
- Mme Christiane BRUNEL.

## **16 – Informations et questions diverses**

M. GASNIER informe des modalités de la mise en place du tri sélectif sur le territoire communal.

- ◆ En centre ville, les ordures ménagères seront ramassées chaque mardi et vendredi à partir du 14 août 2001 ; les déchets recyclables seront ramassés individuellement chaque vendredi ;
- ◆ Les autres quartiers verront les ordures ménagères et les déchets recyclables ramassés chaque mardi, à compter du 14 août 2001 ;
- ◆ Pour les immeubles d'habitations multiples, les ordures ménagères seront ramassées chaque mardi et vendredi et les déchets recyclables chaque mardi.

Mme TERRIOT regrette le choix du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM) d'effectuer deux ramassages en centre ville alors que les autres quartiers n'en auront qu'un.

M. CONSTANT reconnaît avoir été interpellé à ce sujet par des issois.

Il s'en suit un débat sur la mise en place du tri sélectif et les nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères, plusieurs interrogations sont soulevées qui mériteront d'être examinées après les premières semaines de fonctionnement :

- ◆ comment fonctionnera le ramassage dans les petites rues où le camion ne peut pas passer ?
- ◆ le problème du grand nombre de caissettes qui seront dans les rues les jours de ramassage.

Il est confirmé à M. CONSTANT que la commune a bien fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour la période allant de janvier 1998 à juin 2001, à la suite duquel la gestion communale n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

M. MAILLOT clôt la séance en souhaitant une bonne fin de vacances à tous les conseillers.

La séance est levée à 19 h 15.

Le président de séance,